**ACCORD UNILATERAL DE CONFIDENTIALITE**

**Entre :**

[**La Société XXXX**,

Forme sociale

Au capital de xxxxx Euros

Dont le siège social est situé xxxxxxxxx,

Immatriculée au RCS de XXXX sous le numéro xxx xxx xxx,

Représentée par XXXXX, agissant en qualité de XXXXX]

Ci-après dénommée « **le Divulgateur** »

 d'une part

**Et :**

[**La Société XXXX**,

Forme sociale

Au capital de xxxxx Euros

Dont le siège social est situé xxxxxxxxx,

Immatriculée au RCS de XXXX sous le numéro xxx xxx xxx,

Représentée par XXXXX, agissant en qualité de XXXXX]

Ci-après dénommée « **le Récipiendaire** »

d'autre part.

Le Divulgateur et le Récipiendaire sont individuellement désignés par la « **Partie** » et conjointement désignés par les « **Parties**».

**EXPOSE DES MOTIFS**

Le Récipiendaire, dans le cadre de l’objet mentionné en article 1, devra prendre connaissance d'un certain nombre d'informations techniques et/ou commerciales et/ou financières détenues par le Divulgateur dont certaines au moins sont confidentielles.

Le Récipiendaire, connaissant le caractère confidentiel des informations auxquelles il doit avoir accès, accepte d’être lié par une stricte obligation de secret.

Dans le cadre de cet Accord, les termes "Information(s) Confidentielle(s)" recouvrent toutes informations ou toutes données, notamment techniques, communiquées par le Divulgateur, par écrit ou oralement, et incluant sans limitation tous documents écrits ou imprimés, tous échantillons, modèles ou plus généralement tous moyens de communication de l'Information Confidentielle pouvant être choisis par le Divulgateur pendant la période de validité de cet Accord.

**EN CONSEQUENCE, IL EST CONVENU CE QUI SUIT :**

**Article 1 - Objet**

L’obligation de confidentialité au titre du présent Accord concerne toutes informations remises dans le cadre de [COMPLETER] (ci-après « **l’Objet** »).

**Article 2 - Confidentialité**

Le Récipiendaire s'engage à garder le secret sur toutes Informations Confidentielles relatives au thème identifié en Objet que le Divulgateur viendrait à lui communiquer oralement ou par écrit en soulignant leur caractère confidentiel. Ces informations sont appelées ci-après « Information(s) Confidentielle(s) ».

En conséquence, le Récipiendaire s'oblige par avance à :

**a)** ne pas divulguer ni transmettre à un tiers, directement ou indirectement, tout ou partie desdites Informations Confidentielles ; les tiers pour les besoins du présent paragraphe incluent les sociétés mères et sociétés filiales du Contractant, et leurs sociétés affiliées. Cette obligation s’applique en particulier à tout effet de presse sauf accord exprès écrit et signé par le Divulgateur ;

**b)** prendre à cet effet toutes dispositions utiles auprès de son personnel comme à l'égard des personnes et / ou sociétés avec lesquelles il est en relation afin de s’assurer que les Informations Confidentielles ne seront pas divulguées ;

**c)** ne procéder à aucune diffusion ou duplication, sous réserve seulement du paragraphe g) ci-après, de tout document mentionnant tout ou partie desdites Informations Confidentielles ;

**d)** s'abstenir de toute utilisation et exploitation directe ou indirecte desdites Informations Confidentielles, sauf pour la réalisation de l’Objet du présent Accord ;

**e)** ne déposer ou faire déposer, en son nom ou au nom de tiers, aucune demande de titre de Propriété Industrielle protégeant et / ou mentionnant lesdites Informations Confidentielles ;

**f)**  s'interdire toute action qui, d’une façon générale, pourrait nuire à la protection du secret sur les Informations Confidentielles et qui ne s’inscriraient pas dans la réalisation de l’Objet défini à l’article 1 ;

**g)**  ne transmettre les Informations Confidentielles pour usage interne du Récipiendaire qu’au personnel du Récipiendaire véritablement intéressé par l’Objet du présent Accord. Le Récipiendaire se porte fort du respect des obligations de confidentialité par son personnel et fournira au Divulgateur la liste du personnel concerné.

Le Récipiendaire reconnaît expressément que les obligations de confidentialité contenues dans le présent Accord sont essentielles et que le non-respect de celles-ci causerait des torts irréparables au Divulgateur. Dans le cas où le Récipiendaire ne respecterait pas lesdites obligations de confidentialité, le Divulgateur, sans préjudice de toute autre action, se réserverait le droit de réclamer tous dommages intérêts.

**Article 3 - Exceptions**

Le présent engagement de secret et de non divulgation ne s'applique cependant pas aux informations reçues lorsque le Récipiendaire pourra apporter la preuve :

\* qu'elles lui appartenaient en propre avant communication par le Divulgateur, sous réserve que le Récipiendaire en apporte la preuve d’une manière certaine par des documents écrits portant une date indiscutable, et/ou

\* qu'elles ont été mises à la connaissance du public sans faute de sa part au moment de leur réception, et/ou

\* qu'elles lui ont été communiquées par un tiers sans restriction quant à divulgation, ce tiers ne les tenant pas directement ou indirectement du Divulgateur et/ou

\* qu’elles lui ont été demandées par un tribunal ou une autorité gouvernementale sous réserve dans ce cas d’en avoir informé préalablement le Divulgateur par écrit afin que cette dernière puisse s'opposer à la divulgation ou puisse obtenir des mesures de protection.

**Article 4 - Durée**

Le présent Accord prend effet à compter de sa date de signature par le Récipiendaire et reste applicable pendant toute la durée de communication des Informations Confidentielles par le Divulgateur au titre de l’Objet du présent Accord.

Le Récipiendaire s’engage à respecter les obligations de confidentialité, quant aux Informations Confidentielles, pendant une durée de cinq (5) ans à compter de la signature du présent Accord.

**Article 5 - Propriété des informations et restrictions d’utilisation**

5.1. Les plans, dessins d’exécution, croquis, schémas de fabrication, notes et, d’une manière générale, tout document, toute information écrite ou verbale, qui sont ou seront communiqués par le Divulgateur pour permettre de répondre à l’Objet mentionné au présent Accord, sont et resteront la propriété du Divulgateur.

Ils ne pourront être ni reproduits, ni divulgués, ni utilisés pour un objet autre que celui du présent Accord.

5.2. Si ces documents sont établis par le Récipiendaire dans le cadre d’une commande passée par le Divulgateur au Récipiendaire pour les besoins du Projet, ils deviennent immédiatement la propriété du Divulgateur quelle qu’en soit la date de remise au Divulgateur.

5.3. Si le Récipiendaire, pour répondre à l’Objet du présent Accord, a besoin de communiquer des Informations Confidentielles à un tiers, il doit demander préalablement l’autorisation écrite du Divulgateur.

Si celle-ci est accordée et signée, le Récipiendaire fera signer un accord de confidentialité à ce tiers comprenant les mêmes engagements que ceux du Récipiendaire au titre du présent Accord, et ne fournira les Informations Confidentielles qu’après avoir obtenu cet accord signé et en avoir adressé une copie au Divulgateur.

5.4. le Récipiendaire devra retourner ou détruire au choix du Divulgateur tout élément matériel, support ou copies, documents pouvant contenir des Informations Confidentielles et qui ont été communiqués par le Divulgateur, et ce dès la réalisation de l’Objet du présent accord et en tout état de cause, à n’importe quel moment sur simple requête du Divulgateur, sans que le Récipiendaire ne puisse en garder de copie.

Le Divulgateur pourra demander au Récipiendaire qui s’engage à le faire, d’attester par écrit sur l’honneur de la bonne exécution des obligations définies dans le présent article 5.4.

5.5. Le Divulgateur, sauf accord exprès écrit, ne donne aucune garantie quant à la valeur des Informations Confidentielles fournies, ou à l’utilisation qui peut en être faite, certaines Informations Confidentielles pouvant en particulier se rapporter à des concepts ou des produits en cours de développement.

**Article 6 – Modification**

Toute modification qui pourrait être apportée au présent Accord, n’engagera l'une ou l'autre des parties que si elle est consignée par écrit et dûment signée par les deux parties au présent Accord.

Article 7 - Divers

Aucune disposition de cet Accord ne peut être interprétée comme obligeant le Divulgateur à divulguer des Informations Confidentielles au Récipiendaire ou à se lier contractuellement avec cette dernière dans l'avenir.

**Article 8 - Loi et litiges**

Le présent accord est soumis au droit français. En cas de litige, seuls les tribunaux d’Aix En Provence sont compétents.

 Fait à ……………………………, le

 En deux (2) exemplaires originaux.

|  |  |
| --- | --- |
| **Pour « le Divulgateur »** | Pour le Récipiendaire |
| Nom : |  | Nom : |  |
| Titre : |  | Titre : |  |
| Date : |  | Date : |  |
| Signature : |  | Signature : |  |

(Parapher toutes les pages et signer la dernière)